

Argumentaire / Rôle du MCN vs autres MO

From: "Rodrigue, Pierre" <pierre.rodrique@mcn.gouv.qc.ca>
To: "Caire, Éric" <ecaire@mcn.gouv.qc.ca>, "St-Pierre, Nathalie" <nathalie.st-pierre@mcn.gouv.qc.ca>
Cc: "Giguère, Renée" <renee.giguere@mcn.gouv.qc.ca>, "Morency, Patrick" <patrick.morency@mcn.gouv.qc.ca>, "Lemieux, Caroline" <caroline.lemieux@mcn.gouv.qc.ca>
Bcc: "Rodrigue, Pierre" <pierre.rodrique@mcn.gouv.qc.ca>
Date: Thu, 16 Mar 2023 02:07:00 +0000
Attachments: 2023-03-15_Lignes MCN-MO.docx (64.14 kB)

Cybersécurité
et Numérique



Bonsoir,

Voici un court argumentaire aux fins des messages publics concernant notre rôle vs celui des MO en matière de mise en œuvre de la transformation numérique.

Il faut retenir : les MO sont responsables de la phase d'exécution de leur projet, ils doivent transmettre les rapports requis au DPI sur l'état d'avancement de ceux-ci et quand les indicateurs présentent des anomalies, le DPI intervient.

La loi accorde des pouvoirs d'accompagnement et de vérification au ministre et au DPI.

Dans le cas présent, rien dans les rapports fournis par la SAAQ dans le système SIGRI, et dans les rapports déposés lors des rencontres avec la haute direction au cours de la dernière année, ne justifiait de mettre en œuvre les mécanismes de contrôle.

Les problèmes rencontrés dans les centres de services de la SAAQ sont des problèmes d'organisation du travail, pas de transformation numérique.

Bonne fin de soirée !

Pierre E. Rodrigue

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, Place D'Youville, Suite 3.10

Québec (Québec) G1R 3P7

[Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique](https://quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique)